



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail, de l'Emploi et
de l'Économie sociale et solidaire

**Prise de position du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire
par rapport à la pétition publique n°2068**

Par la pétition sous rubrique, le pétitionnaire demande l'introduction d'un nouveau congé extraordinaire pour les salariés propriétaires d'animaux domestiques ou d'animaux de compagnie permettant aux salariés propriétaires de s'absenter du travail afin de se rendre avec leurs animaux chez le vétérinaire ou de prendre ce congé en cas de leur décès.

Il y a lieu de noter que l'introduction d'un tel congé extraordinaire dans le droit du travail n'est pas prévu par l'accord de coalition 2018-2023.

Luxembourg, le 3 avril 2023

(s.) Georges ENGEL
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie
sociale et solidaire